



DEL 2024.04.10/43

DELIBÉRATIONS N°43

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2024

Le **mercredi 10 avril 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

**RESSOURCES
HUMAINES**

Objet :

**Services communs -
convention de
mutualisation de
service
« communication » :
avenant n° 2**

Convocation :

Date: 04/04/2024

Affichage: 04/04/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 21

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 29

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Annie ASTIER-CONVERSET, André MARTIN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Christian JULLIEN, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Maryse XAUSA-FRANÇOIS
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Francine DAERDEN
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, Renaud PONS, Maud GADÉ, Lou AFRICAIN, Aurore MARCHAND, Gabriel LÉON

Absents :

Éric PEYTHIEU, Catherine VALDENNAIRE, Sandrine CORDIER, Max DUEZ

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240410-2024_04_43-DE

Reçu le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

Rapporteur: Christian FERRUS

.....

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2 ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** la délibération N°2021.06.02/99 du Conseil Municipal de Briançon en date du 02/06/2021 portant approbation du schéma de mutualisation de services avec la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération N°2021.116 du Conseil Communautaire en date du 02/11/2021 portant adoption du Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération N°2021.117 du Conseil Communautaire en date du 02/11/2021 portant approbation des conventions relatives à la mise en œuvre du Schéma de mutualisation ;
- VU** la convention portant création d'un service commun « Communication » et son avenant numéro 1 ;
- VU** la délibération N°2024-01 du Conseil Communautaire en date du 13/02/2024 portant adoption de l'avenant n°2 à la convention de mutualisation du service commun « Communication » ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial du 8 avril 2024 ;

- CONSIDERANT** l'évolution organisationnelle du service commun « Communication » ;

AR Prefecture

005-210500237-20240410-2024_04_43-DE

Reçu le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver l'avenant numéro 2 à la convention portant création d'un service commun « Communication » actant l'effectif du service à 2 postes de chargé de communication à temps complet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2024.04.10/43

PUBLIÉE LE : **15 AVR. 2024**

Le Maire,
Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-210500237-20240410-2024_04_43-DE

Reçu le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



**Avenant N°2 à la convention portant création
d'un service commun**



« COMMUNICATION »

Vu la convention portant création d'un service commun « COMMUNICATION » en date du 5 janvier 2022 ;

Vu l'avenant N°1 à la convention portant création d'un service commun « COMMUNICATION » en date du 08 août 2023 ;

Considérant l'évolution de l'effectif et de l'organisation du service commun « COMMUNICATION »,

Considérant de ce fait la nécessité de modifier l'article 1 de la Convention précisant l'effectif du service et l'annexe 2 précisant la liste des postes concernés.

Il est convenu ce qui suit :

A l'article 1 le tableau décrivant la constitution du service commun « COMMUNICATION » est remplacé par le tableau suivant :

Dénomination du service	Nombre d'agents concernés
Service COMMUNICATION	2

L'annexe 2 – composition du service commun « COMMUNICATION » est modifiée en conséquence (en annexe)

Les autres dispositions de la convention, et notamment les conditions de répartition des activités des agents du service entre les deux Collectivités (60% CCB/40% Ville) demeurent inchangées.

Fait à Briançon, le

**Pour la Communauté de Communes
du Briançonnais**

Pour la Ville de Briançon

**Emeric SALLE, Vice-Président délégué
aux Ressources Humaines**

Arnaud MURGIA, Maire

Annexe 2 de l'avenant n°2 - composition du service commun « COMMUNICATION »

Nom	Prénom	Fonctions	Statut	Catégorie	Cadre d'emploi	Temps de travail	Agent concerné par le transfert oui/non
RAYMOND	Damien	Chargé de communication	Contractuel	A	Attaché territorial	TC 100%	Non
TRAVERSE	Cléa	Chargée de communication	Contractuel	A	Attaché territorial	TC 100%	Non